



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles

Ville de Bouqueval

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni le 9 avril 2024  
Sous la présidence de M. Francis MALLARD,  
Maire

Transmise à la Sous-préfecture

de Sarcelles le :

Publié le :

Membres en exercice : 11  
Membres présents : 8  
Votants : 10

### APPROBATION DE LA REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA CARPF POUR L'ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Bouqueval, salle du Conseil Municipal à Bouqueval.

**Date de convocation** : 28 mars 2024

**Date d'affichage** : 28 mars 2024

**Présents** : M. Francis MALLARD, Mme Magalie FIAES, Mme Cécile CALAS, M. Noël HEDIN, Mme Elisabeth GRAUX, M. Lorenzo QUINTIERI, M. Jean-Michel VERBEKE, Mme Marie-Claude CALAS.

**Absents excusés** : M. Sylvain LIMOSSIÈRE, M. Anthony CHRETIEN, M. Patrick COURTOIS.

**Procuration** : de M. Anthony CHRETIEN à M. Jean-Michel VERBEKE  
de M. Patrick COURTOIS à Mme Magalie FIAES

**Secrétaire de séance** : Mme Magalie FIAES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLETC du 14 avril 2022,

Vu la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France proposant une révision des attributions de compensation ;

#### **le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et**

1°) approuve la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n°24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Fait et délibéré en séance,  
les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
**Francis MALLARD**

